ACTE d’engagement

**OBJET :** Marché public relatif à l’Acquisition d'un scanner 3D LiDAR mobile pour le laboratoire souterrain de recherche de Tournemire (LRST)

**Numéro d’engagement (complété par l’ASNR au moment de la notification) :** …

|  |  |
| --- | --- |
| **Mode de passation du marché public** | Marché à procédure adaptée |
| **Direction/Service/Bureau** | **PSE-ENV/SPDR** |

**TABLES DES MATIERES**

[ARTICLE 1 : OBJET DE L’ACTE D’ENGAGEMENT 3](#_Toc207974891)

[ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE 4](#_Toc207974892)

[ARTICLE 3 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT 9](#_Toc207974893)

[ARTICLE 4 : IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L’ACHETEUR ET CHOIX DE L’OFFRE 11](#_Toc207974894)

# ARTICLE 1 : OBJET DE L’ACTE D’ENGAGEMENT

#### objet du marché public

Le présent marché a pour objet l’acquisition d’un scanner 3D LiDAR mobile pour le laboratoire souterrain de recherche de Tournemire (LRST).

#### portee de l’acte d’engagement

Le présent acte d'engagement correspond :

1. à l’ensemble du marché public

# ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

#### identification du titulaire ou du groupement titulaire

*(Cocher les cases correspondantes.)*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

le présent acte d’engagement et son annexe financière (Décomposition du Prix Global Forfaitaire ET Bordereau des Prix Unitaires)

le CCAP

le Cahier des charges référencé **PSE-ENV/SPDR/2025-038**

L’arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de de Fournitures courantes et services

et conformément à leurs clauses,

le signataire

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

…

engage la société ………… sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

…

l’ensemble des membres du groupement s’engagent, sur la base de l’offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

…

à livrer les fournitures / exécuter les travaux et/ou prestations demandées aux prix forfaitaires (DPGF) et unitaires (BPU) initial(aux) indiqués au sein de l’annexe financière au présent acte d’engagement.

Taux de la TVA : …%

* **Montant des prestations du marché traitées à prix forfaitaires (partie marché ordinaire)[[1]](#footnote-1) :**
* Prix global et forfaitaire des postes 1, 2 et 3 de la DPGF: …€ HT soit … € TTC
* Prix global et forfaitaire du poste 4 de la DPGF (la décomposition du poste 4 est indiquée dans la DPGF, le montant ci-contre constitue l’engagement maximal éventuel en cas de reconduction de la maintenance dans les conditions définies au CCAP): …€ HT soit … € TTC

*(à décliner par tranches (ferme / optionnelles) le cas échéant)*

* **Montants minimum et/ou maximum de l’accord-cadre :**

Le montant minimum et/ou maximum de l’accord-cadre est le suivant :

* Sans montant minimum
* Avec un montant maximum, sur la durée totale, de 65 000 (soixante-cinq mille) € HT

#### Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

*(En cas de groupement d’opérateurs économiques.)*

Pour l’exécution du marché public, le groupement d’opérateurs économiques est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres**  **du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

#### COMPTE(S) A CREDITER

*(Joindre un ou des relevé(s) d’identité bancaire ou postal)*

**** Titulaire du compte avec Adresse du titulaire du compte

…

**** IBAN

…

**** BIC

…

**** Domiciliation de la banque

…

#### Durée

Le marché est conclu à compter de sa date de notification et prendra fin à l'achèvement des prestations objets du présent marché.

Son début d’exécution est fixé à sa date de notification. La date prévisionnelle de notification du marché est prévue à compter du 10 novembre 2025.

La durée ferme d’exécution est composée :

* D’une durée maximum de six semaines comprenant le délai de livraison, installation, mise en service de l’équipement et formation des utilisateurs,
* De la période de garantie de 12 mois, démarrant à compter de la réception de l’équipement,

La durée maximale de l’accord-cadre est fixée à 50 mois, périodes de reconductions comprises.

Le marché **est reconductible de manière tacite, concernant la maintenance préventive,** trois fois comme suit :

* Pour une période de 12 mois, démarrant à compter du lendemain de la date de fin de la période de garantie (1ère période de reconduction).
* Pour une période de 12 mois, démarrant à compter du lendemain de la date de fin de la première période (2ème période de reconduction).
* Pour une période de 12 mois démarrant à compter du lendemain de la date de fin de la première période (3ème période de reconduction).

La maintenance curative, les pièces détachées et les consommables peuvent faire l’objet de bons de commande pendant toute la durée de validité de l’accord-cadre.

L’accord-cadre est reconductible tacitement sauf dénonciation expresse par le pouvoir adjudicateur, notifiée par écrit au moins un mois avant la date d’expiration de la période de reconduction.

La durée globale de la maintenance, période de reconduction comprise, ne peut dépasser trente-six (36) mois.

La décision de non-reconduction n’ouvre droit à aucune indemnité.

Toutefois, les bons de commandes (aussi appelés ordre de services) notifiés avant la date d’échéance de l’accord-cadre demeurent exécutables. Leur durée d’exécution ne pourra dépasser six (6) mois après la date d’échéance de l’accord-cadre et dans les conditions fixées au présent CCAP, en fonction de la complexité de l’ensemble des prestations à réaliser ainsi que des contraintes de qualité imposées par l’ASNR.

#### interlocuteurs

* + - **Responsables techniques**

Dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre, les parties désignent comme responsable technique la personne suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nom / Prénom** | **Téléphone** | **Mail** |
| Pour l’ASNR | DICK Pierre | 01 58 35 73 61 | pierre.dick@asnr.fr |
| Pour le Titulaire | … | … | … |

* + - **Responsables commerciaux**

Dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre, les parties désignent comme responsables commerciaux les personnes suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Nom / Prénom** | **Téléphone** | **Mail** |
| Pour l’ASNR | Pierre PINGOT | 01 58 35 93 62 | [Pierre.pingot@asnr.fr](mailto:Pierre.pingot@asnr.fr) |
| Pour le Titulaire | … | … | … |

* + - **Correspondances**

Les correspondances entre les deux parties, se feront aux adresses suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| **Désignation** | **Adresse** |
| ASNR | Service de pollutions et déchets radioactifs (SPDR)  Laboratoire d'étude et de recherche sur les transferts et les interactions dans les sous-sols  15 rue Louis Lejeune - 92120 Montrouge |
| Titulaire | … |

#### Avances

Le montant des prestations prévues au marché ouvre droit au versement d’une avance en faveur du Titulaire.

Le taux de l’avance est de 30% du montant TTC des prestations forfaitaires ou des prestations à bons de commandes.

Cette avance est versée au Titulaire dans les conditions et selon les modalités prévues au CCAP.

# ARTICLE 3 : SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC PAR LE TITULAIRE INDIVIDUEL OU, EN CAS DE GROUPEMENT, LE MANDATAIRE DUMENT HABILITE OU CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

La signature de l’acte d’engagement vaut acceptation de l’ensemble des pièces contractuelles indiquées à l’article 4 du CCAP du marché.

#### signature du marché public par le titulaire individuel

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

#### signature du marché public en cas de groupement

Les membres du groupement d’opérateurs économiques désignent le mandataire suivant *(*[*article R. 2142-23*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037730641&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *ou* [*article R. 2342-12*](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0DDDE5A7DF8FB00C1FF01114156D32FB.tplgfr42s_2?idArticle=LEGIARTI000037728949&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) *du code de la commande publique)*:

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

*(Cocher la case correspondante.)*

conjoint OU  solidaire

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d’engagement :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

pour signer le présent acte d’engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché public autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

*(hors cas des marchés de défense ou de sécurité dans lequel ces documents ont déjà été fournis).*

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d’engagement :

*(Cocher la case correspondante.)*

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour les représenter vis-à-vis de l’acheteur et pour coordonner l’ensemble des prestations ;

donnent mandat au mandataire, qui l’accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l’étendue du mandat)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Lieu et date de signature** | **Signature** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

# ARTICLE 4 : IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L’ACHETEUR ET CHOIX DE L’OFFRE

**Cette partie est réservée à l’ASNR, elle ne doit en aucun cas être complétée par le Titulaire.**

#### Désignation de l’acheteur

AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE ET DE RADIOPROTECTION (ASNR)

**Siège social :**

15 RUE LOUIS LEJEUNE 92120 MONTROUGE

SIRET : 13000180300027

**Etablissement de Fontenay-aux-Roses :**

31 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

SIRET : 13000180300035

#### Signataire du marché public

Monsieur Pierre-Marie ABADIE, nommé Président de l’ASN par décret du 4 novembre 2024, publié au J.O.R.F. du 6 novembre 2024, et de l’ASNR à compter du 1er janvier 2025 en vertu de l’article 9 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, ou ses représentants habilités par délégations de signature publiées sur le site internet de l’ASNR.

#### Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article R. 2191-59 du code de la commande publique,

auquel renvoie l’[article R. 2391-28](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=D5F2C558D167BFA1A3D87F2A4EDA8784.tplgfr42s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037728411&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401) du même code (nantissements ou cessions de créances)

Monsieur le Président de l’ASNR

Boîte postale n°17

92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

#### Désignation et adresse du comptable assignataire

Service du contrôle budgétaire et comptable du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (SCBCM - MTECT)

GRANDE ARCHE DE LA DEFENSE- PAROI SUD

92055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 67 21

**La présente offre est acceptée :**

Offre de base

**Elle est complétée par les annexes suivantes :**

* **Annexe 1 :**
* **Annexe 2 :**
* **Annexe 3 :**

A Fontenay-aux-Roses,

**Signature**

*(représentant de l’acheteur habilité à signer le marché public)*

**ANNEXE FINANCIERE :**

1. En cas de contradiction avec les prix renseignés dans l’annexe financière, les prix renseignés dans cette dernière prévaudront. [↑](#footnote-ref-1)